



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 15475

Texte de la question

Mme Sophie Dion appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie en première et terminale scientifiques. L'enseignement de l'histoire et de la géographie va être réintroduit en terminale scientifique, dès la rentrée 2014. Cependant l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) souligne l'importance de fixer un volume d'heures suffisant et équitablement réparti durant les deux années préparatoires au baccalauréat. De ce fait, l'APHG souhaite que l'horaire passe de 2 heures à 2 heures 30, en première et en terminale. Cette répartition permettrait de respecter une dotation horaire déjà dévolue, puisque les élèves de première suivent actuellement 4 heures d'histoire-géographie et une partie des élèves de terminale suivent 2 heures de cet enseignement en option. Ainsi, un enseignement minimum de 5 heures pour les deux niveaux de première et terminale pourrait s'établir à moyens constants. C'est pourquoi elle lui demande de préciser ses intentions pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes de première et de terminale scientifique.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dion](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15475

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 314
Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1894